



Compte rendu des missions mérous réalisées en Corse et dans le Nord de la Sardaigne pendant la saison estivale 2003.

J.-M Culioli, responsable des suivis scientifiques
Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio - Office de l'Environnement de la Corse.

Mission d'inventaire dans la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio

Missions Bouches de Bonifacio saison 2003

Convention GEM / Office de l'Environnement de la Corse / Rés. nat. Bouches de Bonifacio

Responsable : J.M. CULIOLI ; participants : 6 plongeurs, 5 apnéistes, 5 personnel RNBB.

Logistique : Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, FFESSM.

Objectifs : Poursuite de l'inventaire des sites de reproduction d'*Epinephelus marginatus* - Comparaisons des indices d'abondances de cette espèce dans le périmètre de la RNBB - Inventaire exhaustif de trois zones des îlots des Moines-Bruzzi, Capo di Feno, Cerbicale.

Les missions 2000, 2001 et 2002 avaient été réalisées principalement dans l'archipel des îles Lavezzi. En 2003, ce sont les zones des Moines ainsi que de Capu di Feno et des Cerbicale qui ont fait l'objet de prospections. Cette année, plusieurs zones témoins ont fait l'objet d'inventaires exhaustif pour une surface totale de 128 ha.

Nous disposons à l'heure actuelle dans le sud de la Corse, d'indices d'abondances obtenus avec les transects réalisés en scooter et des inventaires exhaustif réalisés dans les zones témoins. Dans la zone de non prélèvement des Moines (interdiction de chasse sous-marine depuis 1992 et réserve intégrale depuis 1999), les dénombrements ont permis de comptabiliser un total de 106 individus dans quatre zones témoins (70 ha prospectés). La zone sud, comprenant la Tour des Moines, présente des densités plus élevées que dans la partie nord de cette zone.

Les faibles densités de mérous de la zone de Capo di Feno (zone de libre exploitation) sont confirmées dans la zone témoin établie cette année sur 46 ha.

L'inventaire réalisé autour de l'îlot de la Vacca (archipel des Cerbicale, zone de protection renforcée depuis fin 1999) a permis de dénombrer une population d'une soixantaine de mérous dans une zone de 11 hectare. Quelques mérous (moins d'une dizaine) étaient seulement connus autour de cet îlot avant le classement de 1999.

Mission d'inventaire dans la Réserve naturelle de Scandola et dans le Parc national de l'Archipel de la Maddalena

Missions Bouches de Bonifacio saison 2003

Responsable : J.M. CULIOLI ; participants : 5 plongeurs, OEC-RNBB, PNRC, PNAM.

Logistique : Réserve naturelle de Scandola, Parc National de l'Archipel de la Maddalena.

Objectifs : Inventaire exhaustif de deux zones de Palazzu et Gargalu, Secca di Spargi, Li Nibani et Mortoriotto.

En août 2003, une mission d'inventaire a été réalisée dans la Réserve naturelle de Scandola pendant deux journées. 181 mérous ont été dénombrés (126 sur la zone de Palazzu et 55 sur Gargalu). Cette population semble en grande partie composée d'un stock important de jeunes mérous d'une taille inférieure à 60 cm.

En septembre 2003, les zones de la Secca di Spargi, Li Nibani et Mortoriotto ont fait l'objet d'inventaires des populations de mérours. Ces missions ont été réalisées dans le cadre de la politique de mise en commun des suivis scientifiques entre la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio et le Parc National de l'Archipel de la Maddalena. La zone de la Secca di Spargi est localisée à moins de 10 km de la Tour des Lavezzi et présente des biotopes semblables (potentiellement encore plus intéressants pour les mérours). Le mérour est interdit à la chasse sous-marine depuis 1994 dans Parc National de l'Archipel de la Maddalena. L'état zéro de 2003 permettra de mesurer l'efficacité des mesures de gestion et de surveillance de cette zone à l'intérieur de laquelle 36 mérours ont été dénombrés.

Dans les zones de Li Nibani et Mortoriotto nous n'avons pas dénombré d'individus d'une taille supérieure à 80 cm. Les populations semblent composées d'individus très jeunes de 1 à 3-4 ans.

En conclusion pour les deux missions de 2003 :

Les données de l'ensemble des inventaires réalisés dans les zones témoins confirment les premières interprétations des indices d'abondances des transects effectués en scooter.

Les biomasses de mérours sont toujours supérieures à l'intérieur des zones protégées, gérées et surveillées. La zone de la Tour des Lavezzi présente des biomasses de l'ordre de la tonne à l'hectare, 500 kg/ha sur Palazzu (Scandola), 280 kg/ha autour de la Vacca (Cerbicale), 100-180 kg/ha sur les sites de Moines, Spargi, Lavezzi Becchi, Gargalu. Dans le Sud du Parc National de l'Archipel de la Maddalena les biomasses sont estimées à 35 kg/ha sur le site de Mortoriotto. Dans la zone intégrale de Li Nibani, les biomasses sont estimées à 7 kg/ha, ce qui confirme l'importance du braconnage dans ces zones non surveillées directement par le PNAM. Dans le Sud de la Corse, ces biomasses sont estimées à 2 et 15 kg/ha dans les zones laissées en libre exploitation de Calasciumara et Capo di Feno.

Pour 2004, il conviendra de réaliser les inventaires de zones témoins de la Pyramide des Lavezzi, du Toro (archipel des Cerbicale) et d'une autre zone laissée en libre exploitation dans le Sud de la Corse.

Dans la région de Scandola, il conviendra de réaliser des inventaires dans les zones de Capo Rossu et Galeria.

2004 sera également consacrée à l'analyse de l'ensemble des données récoltées depuis 2000 dans le sud de la Corse au cours des missions GEM et des opérations menées directement par l'Office de l'Environnement de la Corse.

Localisation des zones témoins

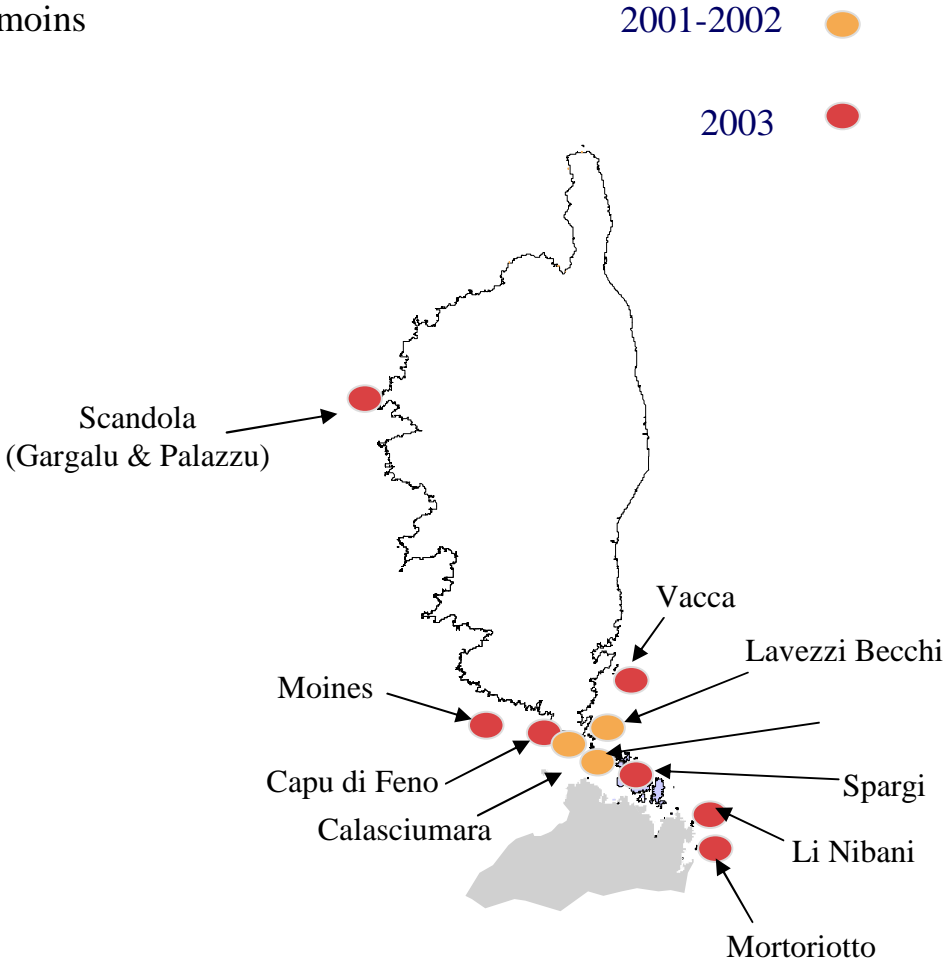


Tableau de synthèse des inventaires, des densités et des biomasses calculées sur la base de l'analyse cartographique des zones témoins.

Zone témoin	Période de l'inventaire	Surface (ha), calculée à partir du SIG	Nombre de mérus	0-39 cm	40-59 cm	60-79 cm	80-99 cm	>100 cm	Densités en ind/ha	Biomasse en kg/ha
Calasciumara	07/2001	14	2	1	1	-	-	-	0,14	2,02
Lavezzi Becchi	07/2002	38	81	10	16	33	13	9	2,14	156,23
Lavezzi Tour	07/2002	13	179	4	55	68	35	17	13,56	1 013,70
Moines	07/2003	70	106	6	30	44	19	7	1,51	103,48
Capo di Feno	07/2003	46	17	3	9	4	-	1	0,37	15,14
Vacca	07/2003	11	59	2	27	21	8	1	5,20	281,45
Palazzu	08/2003	11	126	41	41	24	12	8	11,39	519,54
Gargalu	08/2003	29	55	4	19	20	10	2	1,91	117,19
Spargi	09/2003	17	36	2	11	13	6	4	2,12	155,92
Mortorio	09/2003	10	9	1	4	4	-	-	0,90	35,78
Nibani	09/2003	32	13	8	3	2	-	-	0,41	6,97

Station	Statut réglementaire actuel	Historique des statuts réglementaires et de la gestion	Station	Statut réglementaire actuel	Historique des statuts réglementaires et de la gestion
Calasciumara	Périmètre général de la RNBB	Libre exploitation dans les conditions générales du décret de 1999	Palazzu	Réserve intégrale de la Réserve naturelle de Scandola	Réserve intégrale depuis 1975
Lavezzi Becchi	Zone de protection renforcée	ZPR depuis 1982, Chasse sous-marine interdite depuis 1982. Station de référence depuis 1986.	Gargalu	Réserve intégrale de la Réserve naturelle de Scandola	Réserve intégrale depuis. 1975
Lavezzi Tour	Zone de protection renforcée	ZPR depuis 1982, Chasse sous-marine interdite depuis 1982.	Spargi	Zone Mb du PNAM (chasse sous-marine interdite dans le PNAM)	Zone Mb du PNAM, interdite à la chasse sous-marine depuis juin 2003
Moines	Zone de non-prélèvement	ZNP depuis 1999, Chasse sous-marine interdite et pêche artisanale autorisée entre 1994 et 1999	Mortoriotto	Zone Ma du PNAM (chasse sous-marine interdite dans le PNAM)	⇒ Zone Ma depuis 1999, accès interdit entre 1999 et 2002, ⇒ 2002-2003 : pêche sportive interdite, pêche professionnelle et plongée autorisées.
Capo di feno	Périmètre général de la RNBB	Libre exploitation dans les conditions générales du décret de 1999	Li Nibani	Zone Ma du PNAM (chasse sous-marine interdite dans le PNAM)	⇒ Zone Ma depuis 1999, accès interdit.
Vacca (Cerbicale)	Périmètre général de la RNBB	ZPR depuis fin 1999			